

Réaction au discours du Président de la République

Publié le 27 novembre 2018

Le Medef prend acte des annonces du Président de la République d'ouvrir une large concertation sur la mise en œuvre de la transition et de la fiscalité écologique même s'il regrette l'absence de représentants des entreprises dans le Haut conseil pour le climat. Conscientes de leur responsabilité vis-à-vis des générations futures, les entreprises seront au rendez-vous et participeront de façon constructive à ces échanges sur l'ensemble du territoire.

Ce cycle de concertation doit être l'occasion de revoir l'ensemble de la fiscalité écologique pesant sur les entreprises et sur les ménages en France et en Europe. Pour que la hausse de la fiscalité écologique soit compréhensible et acceptée elle doit se traduire par une baisse proportionnelle des autres prélèvements pesant sur les mêmes contribuables. Le Président de la République a rappelé l'importance du consentement à l'impôt : le Medef rappelle que pour ce consentement soit possible, il faut que le niveau de la fiscalité soit acceptable, ce qui n'est plus le cas dans notre pays avec 45% de prélèvements obligatoires. Il est donc urgent d'initier une baisse des dépenses publiques pour permettre la baisse des impôts.

En ce qui concerne la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le Medef rappelle que notre système énergétique est un atout majeur pour l'économie française. La transition énergétique doit permettre de le conforter en matière de climat, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité, notamment de prix de l'énergie.

Parmi les orientations annoncées, le Medef souligne la priorité donnée à la réduction de nos émissions de CO2, l'accent mis sur l'efficacité énergétique dans l'industrie, le transport et le bâtiment, le développement des énergies renouvelables, la confirmation du report à 2035 de l'objectif de 50% de nucléaire qui est un atout pour une électricité décarbonée et compétitive, et une approche « pragmatique et adaptative » afin d'ajuster la transition en fonction de la situation de la France.

Enfin, le Medef rappelle qu'il est favorable au principe de la taxe carbone et accueille positivement la modulation de celle-ci en fonction du prix des matières premières. Il rappelle que les entreprises sont actuellement doublement pénalisées car elles sont touchées de plein fouet par les différents blocages auxquels il faut mettre fin et doivent dans le même temps assumer les hausses des prix des carburants.